

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre. ☐

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Fondation du patrimoine – Délégation Bretagne
BP 70289
75867 PDC PARIS 18
02 99 30 62 30
bretagne@fondation-patrimoine.org

www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur    

M. ET MME DE LA MORINIÈRE

517 Brocéliande
35380 PAIMPONT
06 65 65 49 35
chateaubroceliande@gmail.com

► Les partenaires de la Fondation du patrimoine



FONDATION



DU PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la
restauration du

Château de Brocéliande à Paimpont

Ille-et-Vilaine

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Château de Brocéliande - www.mettreenlumiere.fr - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Ensemble, protégeons ce patrimoine d'exception au cœur de la forêt de Brocéliande !

◆ ◆ LE PROJET

Le château de Brocéliande est situé au cœur de la forêt de Paimpont, dite aussi forêt de Brocéliande, au bord de l'étang du Pas du Houx, en Ille et Vilaine. Il a été construit en 1910 par l'architecte nantais René Ménéard en style Néo-normand pour Joseph Guillet de la Brosse.

Le souhait des jeunes propriétaires est de redonner vie à ce lieu magique et remarquable du patrimoine local. Ils ont à cœur d'en faire une maison de famille ouverte et accueillante notamment pour des événements privés et professionnels ainsi que pour des séjours en famille ou entre amis.

Les travaux visés par le label Fondation du Patrimoine consistent à ce jour en des réfections de toitures. Malheureusement, de nombreuses fuites, présentes depuis longtemps, tant sur le château que sur les dépendances, ont laissé pourrir la charpente, les planchers et les murs.

◆ ◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Allié à la famille Levesque par sa sœur Marie (épouse de Louis Levesque), Joseph de la Brosse avait acheté à cette dernière une partie du domaine de Paimpont en 1908. Il y fait construire le château de Brocéliande entre 1910 et 1914, pensé pour être un château de villégiature implanté au centre d'un domaine de chasse.

Édifice exceptionnel, autant pour son originalité Néo-Normande à l'échelle régionale que pour la qualité de sa réalisation,

il s'inscrit dans un ensemble homogène conservé dans son intégralité (les communs et le décor intérieur).

Cette folie d'architecte avec toit à l'impériale retroussé, loggia et tour surmontée d'une horloge a notamment servi de décor au célèbre film « Tess » pour son fameux intérieur de style anglais.

◆ ◆ LA MOBILISATION

Depuis leur récente arrivée, la priorité des propriétaires est d'assurer la sauvegarde urgente du château et de ses dépendances en les remettant hors d'eau. Grâce à l'engagement de plusieurs artisans passionnés, les premières interventions ont pu être lancées sur les couvertures du château et des dépendances. Ces travaux constituent une première étape essentielle, mais ils ne suffisent pas : le domaine nécessite encore des interventions complémentaires sur les toitures et de futures restaurations intérieures.

Aujourd'hui, nous faisons appel à une mobilisation large — amis du patrimoine, amoureux de Brocéliande, visiteurs sensibles à ce lieu unique — pour poursuivre cette sauvegarde.

Montant des travaux	54 725€ TTC
Objectif de collecte	30 000 €
Début des travaux	2025

© Château de Brocéliande



► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider à la restauration du Château de Brocéliande

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/101514
ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine, délégation Bretagne, BP 70289, 75867 PDC Paris 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :
Fondation du patrimoine
Château de Brocéliande

Le montant de mon don est de

☐ 80 € ☐ 150 € ☐ 250 € ☐ 500 € ☐ _____ €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Nom : _____

Adresse : _____

_____ Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

E-mail : _____

*Informations obligatoires pour les entreprises

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐